

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour assurer et maintenir les performances des équipements de mesure afin de garantir la validité des mesures effectuées.

2. Domaine d'application et responsabilités

Les équipements de mesure sont classés en 4 catégories : les équipements de mesure en usage (les valeurs données par l'instrument sont utilisées pour démontrer la conformité du produit aux exigences spécifiées), les indicateurs en usage (la valeur indiquée par l'instrument est prise en compte à titre indicatif), les équipements par défaut d'équipements en usage et les équipements hors usage. Le service qualité est responsable de l'application de cette procédure, laquelle concerne les équipements de mesure en usage.

3. Définitions

équipement de mesure : instrument de mesure, logiciel, étalon de mesure, matériau de référence ou appareil auxiliaire ou combinaison de ceux-ci, nécessaire pour réaliser un processus de mesure.

mesure : processus visant à déterminer une valeur.

4. Informations complémentaires

document de référence : Norme ISO 9001 chapitre 7.1.5 "ressources pour la surveillance et la mesure"
Dossier pratique FFCAT "la réglementation sur les humidimètres"

5. Diffusion

1	SQ	1	DG		SILOS		INF		EXE		DEV		ENT
	PER		APP		CER		LOG		SEM				

6. Modifications

03/09/09 Création sous référence PR 7.6-1	Indice 00
06/05/11 Extension du champ d'application à la SAS SENAP	Indice 01
17/03/15 Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 02
02/03/17 Prise en compte des exigences version 2015	Indice 03

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

